



\* 0 0 1 0 4 0 4 \*

1

# REGISTRE DES MARIAGES

A

CÉLÉBRÉS

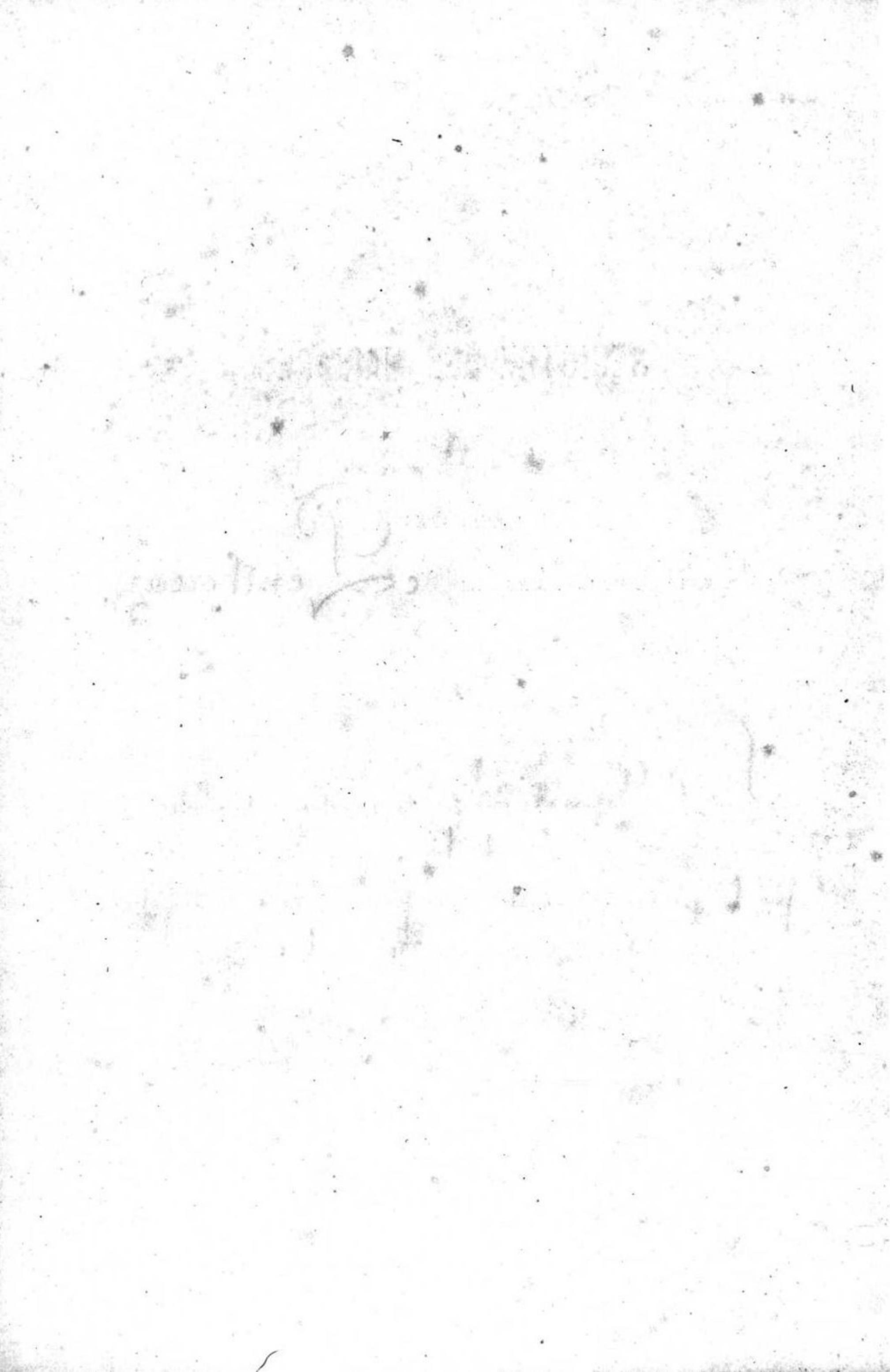
de l'arrondissement d'état civil de *Lenthéricqz.*

*Le* Département de Justice et Police  
déclare  
que le présent registre renferme deux cents folios.  
*Lausanne* le 24 avril 1883.

Pour le Département:

*Le Secrétaire*  
*A. Favre*





N° 1

*Burdet & Favre*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt-six Octobre* mil huit cent quatre-vingt-  
*neuf* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Burdet François*, *Cultivateur*  
de *Penhoën* domicilié à *Quarant*  
*celibataire*

né à *Penhoën* le *vingt-huit Avril* mil huit cent  
*soixante-quatre* fils de *Emile Burdet*, domicilié  
à *Vallées sur Rance*

2° *Favre Lina*, *Ménagère*  
de *Corcelles sur Charvonnay* domiciliée à *Corcelles sur Charvonnay*  
*celibataire*

née à *Corcelles sur Charvonnay* le *douze Avril* mil huit cent  
*soixante-six* fille de *défunt Adrien Louis Favre*  
et de *Louise née Polonceau* à *Corcelles*

Les publications ont eu lieu à *Quarant* le *vingt-sept Septembre*,  
à *Penhoën* le *vingt-huit* et à *Corcelles sur Charvonnay* le  
*vingt-huit Septembre* mil huit cent quatre-vingt-  
*neuf*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Substitution de l'officier de*  
*l'état civil de Quarant*  
*de célébrer le mariage*  
*à Penhoën*

Communiqué : *aux Officiers de*  
*l'état civil de Quarant et*  
*de Charvonnay*

Signatures des époux :

*François Burdet*  
*Lina Burdet née Favre*

Signatures des témoins :

*Auguste Favre à Vallées sur Rance*  
*Emma Favre à Vallées sur Rance*

L'officier de l'état civil :

*J. Mayon*

*Fait à Penthéreyaz le 2 Janvier 1890.*  
*Le Préfet*  
*F. B. K...*

N°

Aujourd'hui \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

\_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° Le *Numero 1*, à la

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_ domicilié à \_\_\_\_\_

Etat civil :

page 1, est celui de

Lieu et date de la naissance :

né à *la dernière inscription* mil huit cent

Noms, profession et

\_\_\_\_\_ fils de \_\_\_\_\_

domicile des parents :

*faite* et de dans l'année 1889

Nom et profession de l'épouse :

2° \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_

Etat civil :

Les deux doubles du

Lieu et date de la naissance :

née à *présent registre* sont mil huit cent

Noms, profession et

\_\_\_\_\_ fille de \_\_\_\_\_

domicile des parents :

conformes. et de \_\_\_\_\_

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

### Ce que nous certifions.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Signatures des époux :

*Penthéreyaz le 31 Décembre 1889*

Signatures des témoins :

Communiqué :



L'officier de l'état civil :

*S. Mayor*

*Un double a été remis le 2 Janvier 1891, à l'autorité cantonale en exécution de l'article 2 de la loi*

*Officier de l'état civil*  
*S. Mayor*



N° 1  
Milliond-Haldimann

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *le trentième Janvier* mil huit cent quatre-vingt-

*sept* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Milliond Héli, *Agriculteur*

de *Perthuisaz* domicilié à *Perthuisaz*

*Célibataire*

né à *Perthuisaz* le *vingt-six Février* mil huit cent

*soixante* fils de *Milliond Louis, Agriculteur*

à *Perthuisaz* et de *Henriette née Dupuis*

2° Haldimann Marie Louise

de *Unterlangenegg (Berne)* domiciliée à *Provence*

*Célibataire*

née *à Provence* le *vingt-huit Novembre* mil huit cent

*septante* fille de *défunt Haldimann Jean*

et de *Barbara née Binden*

Les publications ont eu lieu à *Perthuisaz, à Provence*  
et à *Unterlangenegg* le *dia Janvier* mil huit  
cent *quatre-vingt-sept*.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Les certificats de publication  
(ait actes de promesse de  
mariage) de Perthuisaz,  
de Provence et de  
Unterlangenegg.*

Communiqué : *aux Officiers  
de l'état civil de Provence  
et de Unterlangenegg.*

Signatures des époux :

*Héli Milliond*  
*Marie Louise Milliond Haldimann*

Signatures des témoins :

*Emile Milliond Perthuisaz*  
*Emile Perex à Perthuisaz*

L'officier de l'état civil :

*S. Mayor*

*En Penthéréaz le 2 Janvier 1892.*  
*Le Préfet*  
*F. Beckmann*

Folio 4

Registre des mariages A.

N°

Aujourd'hui mil huit cent quatre-vingt-

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° Le Numéro 1, à la

Lieu d'origine et de domicile :

de domicilié à

Etat civil :

page 3 est celui de

Lieu et date de la naissance :

né à la dernière inscription mil huit cent

Noms, profession et

\_\_\_\_\_ fils de \_\_\_\_\_

domicile des parents :

faite et de dans l'année 1891

Nom et profession de l'épouse :

2° \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de domiciliée à \_\_\_\_\_

Etat civil :

Les deux doubles du présent

Lieu et date de la naissance :

née à registre sont conformes. mil huit cent

Noms, profession et

\_\_\_\_\_ fille de \_\_\_\_\_

domicile des parents :

\_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Ce que nous certifions.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Signatures des époux :

*Penthéréaz le 31 Décembre 1891*

Signatures des témoins :

Communiqué :



L'officier de l'état civil :

*S. Mayor*

*Un double a été remis  
le 4 Janvier 1892, à l'autorité  
cantonale, en exécution  
de l'article 2 de la loi  
L'officier de l'état civil  
S. Mayor*



N° 1  
Riond - Mercier

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *deux-huit* Novembre mil huit cent quatre-vingt-  
*deux-huit* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Riond John, *Agriculteur*

de *Ogens* domicilié à *Mar. Mottettes, rive Penthiéaz*  
*Célibataire*

né à *Ogens le vingt-cinq Février* mil huit cent

*septante-neuf* fils de *Jean David Riond*

et de *Luise sie Guca* à *Ogens*

2° Mercier Emma, *Minagie*

de *Penthiéaz* domiciliée à *Mar. Mottettes / Penthiéaz*  
*Célibataire*

née à *Penthiéaz le 17 Avril* mil huit cent

*septante-neuf* fille de *Abram Samuel Mercier, agriculteur*

à *Penthiéaz* et de *défunte Elise sie Mercier*

Les publications ont eu lieu à *Penthiéaz le huit Octobre*

à *Ogens le neuf Octobre* mil huit cent  
*quatre-vingt-deux-huit*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

*Les certificats de publication  
d'Ogens et de Penthiéaz  
L'acte de contentement  
de la mère de l'époux  
L'acte de contentement  
du père de l'épouse*

Communiqué: à l'officier de  
l'état civil de *Saint-Evras*

Signatures des époux:

*John Riond*  
*Emma Riond sie Mercier*

Signatures des témoins:

*Jules Million à Penthiéaz*  
*Marc Emerya Penthiéaz*

L'officier de l'état civil:

*L. Mayon*

Vu le Penthiéris le 31 Janvier 1899  
Le Préfet  
F. Bérenger

N°

Aujourd'hui \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

~~par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :~~

Nom et profession de l'époux :

1° Le Numéro 1, à la

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ \_\_\_\_\_ domicilié à \_\_\_\_\_

Etat civil :

page 5, est celui de la

Lieu et date de la naissance :

~~né à~~ dernière inscription \_\_\_\_\_ mil huit cent

Noms, profession et

~~fil de~~

domicile des parents :

faite \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ dans l'année 1898

Nom et profession de l'épouse :

2°

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_

Etat civil :

les deux doubles du

Lieu et date de la naissance :

~~née à~~ présent registresont \_\_\_\_\_ mil huit cent

Noms, profession et

~~fille de~~

domicile des parents :

conformes, et de \_\_\_\_\_

Date des publications :

~~Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_~~

### Ce que nous certifions

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

~~Pièces déposées :~~

~~Signatures des époux :~~

Penthiéris le 31 Décembre 1898

~~Signatures des témoins :~~

~~Communiqué :~~

L'officier de l'état civil :

*La Mayor*

N° 1

Dufour-Magnenet

Aujourd'hui onze octobre ~~mil huit cent quatre vingt~~ <sup>179 il neuf cent deux</sup>

Nom et profession de l'époux :

1° Dufour Jules, Agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Oulens et Dommarin domicilié à Penthières

Etat civil :

Célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Orbe, le dix-neuf janvier mil huit cent

Noms, profession et

septante-six fils de Charles Emmanuel Dufour

domicile des parents :

horloger à St-Broix et de défunte Jeannette Lucie ni Bussard

Nom et profession de l'épouse :

2° Magnenet Emma Hélène, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Vaulion domiciliée à Penthières

Etat civil :

Célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Penthières le vingt-sept Mars mil huit cent

Noms, profession et

soixante-deux fille de Henri Louis Magnenet, agriculteur

domicile des parents :

à Penthières et de Jeannette Marie née Rey, sa femme

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Penthières, à Oulens, à Dommarin et à Vaulion le vingt-six septem-  
bre mil neuf cent deux

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de promesse de mariage de Penthières, d'Oulens, de Dommarin et de Vaulion

Signatures des époux :

Dufour Jules  
Emma Hélène Dufour née Magnenet

Signatures des témoins :

Henri Magnenet à Penthières  
Eugénie Morier à Echallens

Communiqué : aux Officiers de l'état civil d'Echallens, de Bottens et de Vaulion

L'officier de l'état civil :

P. Mayor

N°

Aujourd'hui

~~mil huit cent quatre vingt~~

~~par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :~~

Nom et profession de l'époux :

1° *Le Numéro 1, à la page 7,*

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ *de* ~~domicilié à~~

Etat civil :

*est celui de la dernière inscription*

Lieu et date de la naissance :

né à *faite dans l'année 1902.* ~~mil huit cent~~

Noms, profession et

~~fil~~ de

domicile des parents :

~~et de~~

Nom et profession de l'épouse :

2° *Les deux doubles du*

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ *de* ~~domiciliée à~~

Etat civil :

*présent registre*

Lieu et date de la naissance :

~~née à~~ *sont conformes.* ~~mil huit cent~~

Noms, profession et

~~fil~~ de

domicile des parents :

~~et de~~

Date des publications :

~~Les publications ont eu lieu à~~

*Ce que nous certifions.*

*Nu i Subhiat le 10.1.1903*

*La tige  
M. Minde*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Signatures des époux :

*Penthiéroz le 31 Décembre 1902*

Signatures des témoins :

*Un double du présent registre a été remis le 10 Janvier 1903, à l'autorité cantonale, en conformité de l'art. 2 de la loi*

Communiqué :



L'officier de l'état civil :

*L. Mayor*

N° 1  
 Milliond-Emery

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui sept Mars mil neuf <sup>cent trois</sup> ~~mil huit cent quatre vingt~~

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Milliond Lucien \_\_\_\_\_, Agriculteur  
 de Penthières \_\_\_\_\_ domicilié à Penthières  
Célibataire \_\_\_\_\_

né à Penthières le deux Août \_\_\_\_\_ mil huit cent  
soixante six fils de Jeu Louis Milliond \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ et de Jeu Henriette née Dupuis

2° Emery Elisa \_\_\_\_\_, Ménagère  
 de Etagnières \_\_\_\_\_ domiciliée à Penthières  
Célibataire \_\_\_\_\_

née à Penthières le 9 septembre \_\_\_\_\_ mil huit cent  
quatre vingt quatre fille de Daniel Emery, agriculteur  
 à Penthières et de Elisa née Favre, sa femme

Les publications ont eu lieu à Penthières et à Etagnières  
 le quatorze Février mil neuf cent trois

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les actes de promesse de mariage de Penthières et à Etagnières  
L'acte de consentement du père de l'époux

Communiqué: l'officier de l'état civil de Schallens

Signatures des époux:

Lucien Milliond  
Elisa Milliond née Emery

Signatures des témoins:

Gustave Mercier à Penthières  
Marie Emery à Penthières

L'officier de l'état civil:

P. Mayor

Vu à Penthériaux le 12. I. 1904.

Le Préfet  
G. Micéille  
Registre des mariages A.

Folio 10

N° 2

Milliond-Métraux

Aujourd'hui ~~neuf Mai mil neuf cent dix~~ ~~mil huit cent quatre vingt~~ <sup>cent dix</sup>

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° Milliond Jules, Agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Penthériaux domicilié à Penthériaux

Etat civil :

Célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Penthériaux le vingt-six Février mil huit cent

Noms, profession et

septante-sept fils de Auguste Milliond, agriculteur

domicile des parents :

à Penthériaux et de Adèle nie Carrard, sa femme

Nom et profession de l'épouse :

2° Métraux Emma, ménagère

Lieu d'origine et de domicile :

de Pailly domiciliée à Penthériaux

Etat civil :

Célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Orbe le vingt-deux Octobre mil huit cent

Noms, profession et

soixante-deux fille de Auguste Henri Métraux, agriculteur

domicile des parents :

à Penthériaux et de Elise Liema nie Bovay

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Penthériaux le dix Avril

et à Pailly le cinq Avril mil neuf cent dix.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de promesse de mariage de Penthériaux et de Pailly

Signatures des époux :

Jules Milliond  
Emma Milliond  
nie Métraux

Signatures des témoins :

Louis Métraux  
Eveline Milliond

Communiqué : à l'officier de l'état civil de Chaux-de-Fonds.

L'officier de l'état civil :

P. Mayon

Un double du registre a été remis à l'autorité compétente en conformité de l'art. 2 de la loi

L'officier de l'état civil  
P. Mayon



Form. 5. Le numéro 2. à la page 10, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1903. Les deux doubles du présent registre sont conformes. Ces deux sont certifiés.  
Penthériaux le 31 Décembre 1903. L'officier de l'état civil  
P. Mayon

N° 1  
**Mercier Emery**

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *cinq Mars* \_\_\_\_\_ mil ~~huit~~<sup>neuf</sup> cent-quatre-vingt-

\_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Mercier Gustave-Henri**, *Agriculteur*

de *Pentherias* \_\_\_\_\_ domicilié à *Pentherias*

*Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Boudray (Bavois)* le *cinq Novembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*septante* \_\_\_\_\_ fils de *Jean-Auguste Mercier* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Marie née Glaye à Pentherias*

2° **Emery Aline** \_\_\_\_\_, *Ménagère*

de *Etagnières* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Pentherias*

*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Pentherias* le *premier Juin* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*quatre-vingt-deux* fille de *Daniel Emery, agriculteur*

à *Pentherias* et de *Elisa née Favre sa femme*

Les publications ont eu lieu à *Pentherias* le *six Février*

à *Etagnières* le *cinq dix mil neuf cent quatre*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

*Les actes de promesse de mariage de Pentherias et d'Etagnières.*

Signatures des époux:

*Gustave-Henri Mercier*  
*Aline Mercier née Emery*

Signatures des témoins:

*Marc Emery à Pentherias*  
*à Pentherias Charles Emery*

Communiqué: *l'officier de l'état civil d' Echallens*

L'officier de l'état civil:

*L. Mayor*

N° 2  
Novello-Berney

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui seize Avril mil <sup>neuf</sup> ~~huit~~ cent quatre-vingt

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Novello Giulio, manoeuvre  
de Vicenza, près Venise, Italie domicilié à ua Grand Bois, rive  
ouest de Lucine Olga nie Augsburger sis le vingt-cinq  
Octobre mil neuf cent

né à Vicenza le treize Novembre mil huit cent  
septante-un fils de Pietro Novello s' Vicenza  
et de feu Luiga nie Vittorelli

2° Berney Zélie, Ménagère  
de L'Abbaye domiciliée à Penthières  
Célibataire

née à ua Pivoua le six Mai mil huit cent  
septante-deux fille de David Berney

et de Adine nie Berney, veuf deux décedés

Les publications ont eu lieu à Penthières le six neuf, à  
L'Abbaye le vingt, à Vallorbe le vingt et à Vicenza  
le vingt-sept mars mil neuf cent quatre

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

L'autorisation de l'officier  
de l'état civil de Vallorbe  
de célébrer le mariage  
à Penthières

Communiqué : à la Chancellerie  
d'Etat, et aux officiers de  
l'état civil de Vallorbe et  
de l'Abbaye.

Signatures des époux :

Novello Giulio  
Novello Zélie nie Berney

Signatures des témoins :

Denis Perret à Penthières  
Le Perret à Penthières

L'officier de l'état civil :

L. Marjon

N° 3  
 Milliond-Jaquier

Aujourd'hui *vingt-sept Mai* <sup>neuf</sup> mil ~~huit~~ cent quatre-~~vingt~~

\_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° Milliond Emile \_\_\_\_\_, *agriculteur*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Pentheriaz* \_\_\_\_\_ domicilié à *Pentheriaz*

Etat civil :

*Célibataire*

Lieu et date de la naissance :

né à *Pentheriaz* le *treize* *Décembre* mil huit cent

Noms, profession et

*cinquante-cinq* fils de *Louis Milliond* \_\_\_\_\_

domicile des parents :

\_\_\_\_\_ et de *Henriette* *née Dupuis*, *les deux décedés*

Nom et profession de l'épouse :

2° Jaquier Rosine \_\_\_\_\_, *ménagère*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Goumoins-La-Ville* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Goumoins-La-Ville*

Etat civil :

*Célibataire*

Lieu et date de la naissance :

née à *Goumoins-La-Ville* le *vingt-huit* *Octobre* mil huit cent

Noms, profession et

*septante-trois* fille de *Louis-Benjamin Jaquier*, *agriculteur*

domicile des parents :

*Goumoins-La-Ville* et de *Marquise Charlotte* *née Lamy* sa femme

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Pentheriaz* et à *Goumoins-La-Ville* le *neuf* *Avril* mil *neuf* cent *quatre*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Les actes de promesse de mariage de Pentheriaz et de Goumoins-La-Ville*

Signatures des époux :

*Emile Milliond*  
*Rosine Milliond née Jaquier*

Signatures des témoins :

*Constant Mercier à Pentheriaz*  
*Marie Mercier à Pentheriaz*

Communiqué : *à l'officier de l'état civil d'Échallens*

L'officier de l'état civil :

*P. Major*

N° 4  
Chevalley-Milliond

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui neuf juillet mil ~~huit~~ <sup>neuf</sup> cent quatre-vingt

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Chevalley Paul-Julien, ouvrier-chocolatier

de Champtauroux domicilié à Orbe

Célibataire

né ~~à~~ Combremont le Grand le vingt deux novembre mil huit cent

quatre-vingt fils de Rodolphe Chevalley, agriculteur, rue

Combremont le Grand et de défunte Fanny Louis, née Chevalley

2° Milliond Hélène ménagère

de Penthieraz domiciliée à Penthieraz

Célibataire

née à Penthieraz le premier juillet mil huit cent

quatre-vingt quatre fille de Frédéric Milliond, agriculteur

Penthieraz et de Aline née Bailloud, sa femme

Les publications ont eu lieu à Orbe le vingt à Penthieraz le

vingt et à Champtauroux le douze juin mil neuf

cent quatre

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

L'autorisation de l'officier de l'état civil d'Orbe de célébrer le mariage à Penthieraz

Signatures des époux :

Paul Julien Chevalley  
Hélène Chevalley née Milliond

Signatures des témoins :

Oscar Barraud à Nonflet  
Marie Lavet à Penthieraz

L'officier de l'état civil :

P. Mayor

Communiqué : aux officiers de l'état civil d'Orbe et de Combremont.

à Penthieraz le 21.7.1904.

Le Supt  
P. Mayor

Le mariage a été dissous par le divorce le 4 novembre 1911, par jugement du tribunal civil du district d'Orbe, prononcé le 7 janvier 1912. L'officier d'état civil P. Mayor

Un double a été remis le 5 janvier 1905 à l'autorité cantonale en conformité de l'article 2 de la loi. L'officier d'état civil P. Mayor

N° 1  
 Emery-Mercier

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *dis sept juin mil neuf cent cinq* ~~mil huit cent quatre vingt~~

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Emery Louis Samuel agriculteur*

de *des Cullayes* domicilié à *Penthières*

*Célibataire*

né à *des Cullayes le quatre Novembre* mil huit cent

*septante-neuf* fils de *Marie Pauline Emery*  
*ménagère à Pally*

2° *Mercier Eugénie, ménagère*

de *Penthières* domiciliée à *Penthières*

*Célibataire*

née à *Penthières le vingt-un Août* mil huit cent

*soixante-deux* fille de *Jean Louis Mercier, agriculteur*  
*à Penthières* et de *Julie Louise nee Baillat, s. femme*

Les publications ont eu lieu à *Penthières le vingt sept*, et  
*des Cullayes le vingt-neuf Mai mil neuf*  
*cent cinq*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Les actes de promesse de mariage de Penthières et des Cullayes.*

Signatures des époux :

*Louis Samuel Emery*  
*Eugénie Emery nee Mercier*

Signatures des témoins :

*Paul Eluain à Gournons-la Ville*  
*Jean Favez à Mars-lez-Torcy*

Communiqué : *L'officier de l'état civil de Mézières*

L'officier de l'état civil :

*L. Mayor*

*M. à Penthières le 25.8.05.*

*Le Suppléant*  
*J. Meille*

N°

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui ~~mil huit cent quatre vingt-~~  
~~par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :~~

1° *Le Numéro 1, à la page 15.*  
~~de~~ ~~domicilié à~~  
*est celui de la dernière inscription*

~~né à~~ *faite dans l'année 1905.* ~~mil huit cent~~

~~filz de~~  
~~et de~~

2° *Les deux doubles du*  
~~de~~ ~~domiciliée à~~  
*présent registre sont*

~~née à~~ *conformes.* ~~mil huit cent~~

~~fille de~~  
~~et de~~

~~Les publications ont eu lieu à~~  
*Ce que nous certifions*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Signatures des époux :

Signatures des témoins :

*Penthièraz le 31 Décembre 1905*

Communiqué :

L'officier de l'état civil :

*Un double a été remis le 6 Janvier 1905 à l'autorité cantonale en conformité de l'art. 2 de la loi*

*L'officier de l'état civil  
 L. Mayor*



*L. Mayor*

N<sup>o</sup> 1  
Favez Blanche

Nom et profession de l'époux :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Etat civil :

Aujourd'hui *quinze Février mil neuf cent six* ~~mil huit cent quatre vingt~~

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Favez Auguste, *Agriculteur*  
de Penthières domicilié à Penthières  
Célibataire

Lieu et date de la naissance :  
Noms, profession et  
domicile des parents :

né à Penthières le *vingt-sept Octobre* mil huit cent  
*soixante-sept* fils de Samuel Favez, *carbonnier*  
à Penthières et de défunte Sophie née Delapraz

Nom et profession de l'épouse :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Etat civil :

2<sup>o</sup> Blanche Emma, *Couturière*  
de Grandcour domiciliée à Penthières  
Célibataire

Lieu et date de la naissance :  
Noms, profession et  
domicile des parents :

née à Grandcour le *vingt-un Février* mil huit cent  
*septante six* fille de Constant Frédéric Blanche, *agriculteur*  
à Penthières et de défunte Adèle née Viret

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Penthières le *vingt-six Janvier*  
à Grandcour le *vingt-sept* dit *mil neuf cent six*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Les actes de promesse de mariage de Penthières et de Grandcour.*

Signatures des époux :

*Auguste Favez*  
*Emma Favez née Blanche*

Signatures des témoins :

*Elise Favez à Penthières*  
*Emile Favez à Penthières*

Communiqué : *à l'officier de l'état civil de Grandcour*

L'officier de l'état civil :

*P. Meyer*

N° 2  
Emery-Curchod

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *seize* Décembre mil neuf <sup>cent six</sup> ~~mil huit cent quatre vingt~~

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Emery Marc, *agriculteur*

de Etagnières domicilié à Penthérisaz

Célibataire

né à Penthérisaz le *quatre* juillet mil huit cent

*septante deux* fils de Daniel Emery, *agriculteur* à Penthérisaz et de Elisa *nie Favre*, *sa femme*

2° Curchod Alice, *cuisinière*

de Dommartin et de Lutry domiciliée à Lausanne

Célibataire

née à Dommartin le *quinze* Décembre mil huit cent

*quatre vingt-un* fille de Ulysse Curchod, *agriculteur* à Dommartin et de Rotine *Lina* *nie Puchaz*, *sa femme*

Les publications ont eu lieu à Penthérisaz le *vingt quatre* Octobre, à Etagnières le *vingt cinq* Octobre, à Dommartin le *vingt six* Octobre, à Lutry et à Lausanne le *vingt sept* Octobre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Les actes de promesses de mariage de Penthérisaz, à Etagnières, de Dommartin, de Lutry et de Lausanne.*

Signatures des époux :

*Marc Emery*  
*Alice Emery née Curchod*

Signatures des témoins :

*Charles Emery à Penthérisaz*  
*Ida Emery à Penthérisaz*

L'officier de l'état civil :

*L. Mayor*

Communiqué : aux officiers de

*l'état civil de Echallens, de Bottens, de Lutry et de Lausanne*



*Le numéro 2, à la page 18, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1906. Les deux doubles du présent registre sont conformes. Bague sous certification*

*Penthérisaz le 31 Décembre 1906*

*L'officier de l'état civil*

*L. Mayor*

*Mu à Penthérisaz le 18. XII. 06*  
*J. Sieff*  
*L. Mayor*

*Un double a été remis le 5 Janvier 1907, à l'autorité cantonale, en conformité de l'article 2 de la loi*

*L'officier de l'état civil*

*L. Mayor*

N° 1

Collet-Dupuis

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt huit mars mil neuf cent huit* ~~mil huit cent quatre vingt~~

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Collet Auguste, agriculteur  
de *Penthières et de Suchy* domicilié à *Penthières*  
*Célibataire*

né à *Penthières* le *neuf Septembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent -  
*soixante-quatre* fils de *Jean-Louis Collet, agriculteur à*  
*Penthières* et de *défunte Mélina née Favre* \_\_\_\_\_

2° Dupuis Adèle-Léa, ménagère  
de *Penthières* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Champ de Vaud (Penthières)*  
*Célibataire*

née à *Champ de Vaud* le *deux Octobre* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
*quatre-vingt-deux* fille de *Eugène Dupuis, agriculteur à*  
*Champ de Vaud* et de *Lina dite Elise née Châtelain*

Les publications ont eu lieu à *Penthières* le *sept mars*, et  
à *Suchy* le *neuf mars* de l'année courante. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Les actes de promesse de mariage à Penthières et à Suchy*

Signatures des époux :

*Auguste Collet*  
*Adèle Léa Collet née Dupuis*

Signatures des témoins :

*Charles Emery Penthières*  
*Néoli Dupuis Champ de Vaud*

Communiqué : *à l'officier de l'état civil de Belmont*

L'officier de l'état civil :

*L. Mayon*

*Hu le 24.8.08  
Le Juge  
C. Bricille*

N°  
**Bovay-Dupuis**

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Trente Octobre mil neuf cent huit* ~~mil huit cent quatre-vingt~~

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Bovay Paul \_\_\_\_\_, agriculteur  
de *Démoré et de Chamierz* domicilié à *Penthiéraz*,  
*Célibataire* \_\_\_\_\_né à *Démoré* \_\_\_\_\_ le *Trois Mars* mil huit cent  
*quatre-vingt-cinq* fils de *Jules Bovay, agriculteur*  
à *Penthiéraz* et de *Élise née Devalboni, sa femme*2° Dupuis Hermance \_\_\_\_\_, ménagère  
de *Penthiéraz* \_\_\_\_\_ domiciliée au *Champ de l'aud (Penthiéraz)*  
*Célibataire* \_\_\_\_\_née au *Champ de l'aud* le *quatre février* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
*quatre-vingt-huit* fille de *Eugène Dupuis agriculteur,*  
au *Champ de l'aud* et de *Lina dite Elise, née Chatelan*Les publications ont eu lieu à *Penthiéraz* le *quatorze Octobre,*  
à *Démoré et à Chamierz* le *dix-sept Octobre* de  
*l'année courante.* \_\_\_\_\_Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Les actes de publication*  
à *Penthiéraz, à Démoré*  
et à *Chamierz*

Signatures des époux :

*Paul Bovay*  
*Hermance Bovay née Dupuis.*

Signatures des témoins :

*Auguste Collot à Penthiéraz*  
*Léon Collot Dupuis, etc.*Communiqué : à l'officier de  
l'état civil de *Donneloye*

L'officier de l'état civil :

*S. Meyer*

N° 3

**Curchod-Mottier**

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui ~~dia-neuf-décembre mil-neuf~~ <sup>cent-huit</sup> ~~mil-huit-cent-quatre-vingt~~

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Curchod Auguste** ———, agriculteur ———

de **Poliez-le-Grand, Dommarin, et Montaubien-Chardonnay**, domicilié à **Penthières** ———

veuf d'Emma née Freymond depuis le treize décembre mil-neuf-cent-six

né à **Poliez-le-Grand** le vingt-huit Octobre ——— mil huit cent

soixante-cinq fils de **Jacques Henri Curchod** ———

et de **Jeanne Louise née Panchaud**

2° **Mottier Emma-Sophie**, ménagère

de **Ormont-Dessous** ——— domiciliée à **Penthières**

Célibataire

née à **L'Etivaz** ——— le huit avril mil huit cent

soixante-un fille de **Vincent-David Mottier**, charpentier

à **Château-d'Œux** et de **Louise-Marie née Mastard**, d'ici

Les publications ont eu lieu à **Penthières** vingt-cinq novembre, à **Poliez-le-Grand**, à **Dommarin**, à **Montaubien-Chardonnay** et à **Ormont-Dessous** le vingt-six novembre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de promesse de mariage à **Penthières**, de **Poliez-le-Grand**, de **Dommarin**, de **Montaubien-Chardonnay** et de **Ormont-Dessous**

Signatures des époux :

**Auguste Curchod**

**Emma Sophie Curchod née Mottier**

Signatures des témoins :

**Henri Gallachon Penthières**  
**Jaké Mercier Penthières**

Communiqué : aux officiers de

l'état civil de **Botterod, de St-Lierges** et de **Ormont-Dessous**

L'officier de l'état civil :

**L. Meyer**

N°

~~Aujourd'hui~~

~~mil huit cent quatre vingt~~

~~par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :~~

Nom et profession de l'époux :

1° *Le Numéro 3, à la page 21,*

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ ~~domicilié à~~

Etat civil :

*est celui de la dernière inscription*

Lieu et date de la naissance :

~~no~~ *faite dans l'année 1908.* ~~mil huit cent~~

Noms, profession et

~~fil~~ ~~de~~

domicile des parents :

~~et de~~

Nom et profession de l'épouse :

2° *Les deux doubles du présent*

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ ~~domiciliée à~~

Etat civil :

*registre sont conformes.*

Lieu et date de la naissance :

~~née à~~ ~~mil huit cent~~

Noms, profession et

~~fil~~ ~~de~~

domicile des parents :

~~et de~~

Date des publications :

~~Les publications ont eu lieu à~~

*Ce que nous certifions :*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

~~Pièces déposées :~~

~~Signatures des époux :~~

~~Signatures des témoins :~~

*Pentheriaz le 31 décembre 1908*

~~Communiqué :~~



L'officier de l'état civil :

*L. Mayor*

N° 1  
 Mercier-Rod

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix sept Avril mil neuf cent ~~mil huit cent quatre vingt~~ <sup>neuf</sup>

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Mercier Auguste, ouvrier-tuiler

de Pentheriaz domicilié à Pentheriaz

Célibataire

né à Pentheriaz le deux février mil huit cent

septante-neuf fils de Jean-Louis Mercier, agriculteur

à Pentheriaz et de Julie-Louise ni Baillet, sa femme

2° Rod Félicie, ménagère

de Poney-le-Jorat domiciliée à Poney-le-Jorat

Célibataire

née à Poney-le-Jorat le deux novembre mil huit cent

quatre-vingt-un fille de François-Samuel Rod, agriculteur

à Poney-le-Jorat et de Jeanette ni Testuz, sa femme

Les publications ont eu lieu à Pentheriaz le dix-huit mars

et à Poney-le-Jorat le 19 mars de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de promesse de mariage à Pentheriaz et à Poney-le-Jorat

Signatures des époux :

Mercier Auguste

Félicie Mercier ni Rod

Signatures des témoins :

Rod Elie ni Cugy

Query Ida à Pentheriaz

Communiqué : à l'officier de

l'état civil de Corcelles

L'officier de l'état civil :

L. Meyer

M. le 15. 20. 09  
 Le Juge  
 S. Guisard

N° 2

*Burnan & Mercier*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *dieuhuit juin mil neuf cent* ~~mil huit cent quatre-vingt-~~ <sup>neuf</sup>

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Burnan *Alphonse-Eugène*, agriculteur

de *Froidville* domicilié à *Champ de l'aud* (cne de *Penthiéry*)  
*Célibataire*

né à *Rances* le *six avril* mil huit cent

*quatre-vingt-deux* fils de *Jules-Samuel Burnan*, agriculteur  
 à *Rances* et de *Marie-Élémi Randin* sa femme

2° Mercier *Marie-Louise*, couturière

de *Penthiéry* domiciliée à *Penthiéry*  
*Célibataire*

née à *Penthiéry* le *vingt-deux septembre* mil huit cent

*soixante-huit* fille de *Anne Mercier*, décédée  
 et de

Les publications ont eu lieu à *Penthiéry* le *quinze mai*  
 et à *Froidville* le *seize mai* de l'année  
*courante*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Les actes de promesse de mariage à Penthiéry et à Froidville*

Signatures des époux :

*Alphonse Eugène Burnan*  
*Marie Louise Burnan née Mercier*

Signatures des témoins :

*Marc Emery à Penthiéry*  
*Alice Emery à Penthiéry*

Communiqué : à l'officier de l'état civil de *Bottens*

L'officier de l'état civil :

*L. Mayor*

N° 3

Dupuis-Bovay

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *seize décembre mil neuf cent <sup>neuf</sup> ~~mil huit cent quatre-vingt~~*

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Dupuis Kéli *agriculteur*

de Pentheriaz domicilié au Champ de Vaud *(commune de Pentheriaz)*

Célibataire

né à Champ de Vaud le 10 juin mil huit cent

quatre-vingt-un fils de Jean Eugène Dupuis

et de Lina, dite Elise, née Chatelan

2° Bovay Berthe-Léa *couturière*

de Démoret et de Chaniaz domiciliée à Lausanne

Célibataire

née à Démoret le Sept Mars mil huit cent

septant-neuf fille de Jules Bovay, agriculteur

à Pentheriaz et de Elise née Devallon, sa femme

Les publications ont eu lieu à Pentheriaz le seize  
novembre, à Démoret, à Chaniaz et à Lausanne  
le seize novembre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de promesse de mariage à Pentheriaz, à Démoret, à Chaniaz et à Lausanne.

Signatures des époux :

Kéli Dupuis

Berthe-Léa Dupuis née Bovay

Signatures des témoins :

Auguste Collet Pentheriaz

Paul Bovay à Pentheriaz

L'officier de l'état civil :

P. Mayor

Communiqué : aux officiers de l'état civil de Dornigen et de Lausanne.

N°

~~Aujourd'hui~~

~~mil huit cent quatre vingt~~

~~par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu~~

Nom et profession de l'époux :

1° *Le numéro 3, à la page 25*

Lieu d'origine et de domicile :

de ~~domicilié à~~

Etat civil :

*est celui de la dernière inscription*

Lieu et date de la naissance :

né à *faite dans l'année 1909.* ~~mil huit cent~~

Noms, profession et

~~filz de~~

domicile des parents :

~~et de~~

Nom et profession de l'épouse :

2° *Les deux doubles du*

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ ~~domiciliée à~~

Etat civil :

*présent registre sont*

Lieu et date de la naissance :

~~née à~~ *conformes.* ~~mil huit cent~~

Noms, profession et

~~fille de~~

domicile des parents :

~~et de~~

Date des publications :

~~Les publications ont eu lieu à~~

*Ce que nous certifions.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

~~Pièces déposées :~~

~~Signatures des époux :~~

~~Signatures des témoins :~~

*Un double a été remis  
le 7 janvier 1910 à  
l'autorité cantonale  
en conformité de  
l'art. 2 de la loi*

*Penthereaz le 31 décembre 1909*

~~Communiqué :~~

L'officier de l'état civil :

*L'officier de l'état civil  
L. Mayor*



*L. Mayor*

N° 7  
Besson-Emery

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *premier avril mil neuf* <sup>*cent dix*</sup> ~~mil huit cent quatre vingt~~

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Besson François-Louis, *maréchal*

de *Creys-torrent* domicilié à *Penthières*

*Célibataire*

né à *Dimoret* le *deux-huit décembre* mil huit cent

*septante-neuf* fils de *Louis-Eugène Besson, agriculteur*

à *Dimoret* et de *Marie-Suzanne née Boray*

2° Emery Ida, *ménagère*

de *Etagnières* domiciliée à *Penthières*

*Célibataire*

née à *Penthières* le *trois septembre* mil huit cent

*quatre-vingt-cinq* fille de *Daniel Emery, agriculteur*

à *Penthières* et de *Elisa née Favre*

Les publications ont eu lieu à *Penthières* le *vingt-six février*,  
à *Etagnières* le *vingt-huit février* et à *Creys-torrent* le  
*deux mars* de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

*Les actes de promesse  
de mariage à Penthières  
à Etagnières et à Creys-torrent*

Signatures des époux:

*François Louis Besson  
Ida Besson née Emery*

Signatures des témoins:

*Marie Emery à Penthières  
Elisa Alloud à Penthières*

Communiqué: *aux officiers  
de l'état civil de Combremond,  
et d'Etallens*

L'officier de l'état civil:

*L. Mayor*

*N° 26. XII. 1910  
L. Profet  
L. C. Mercier*

N°

Aujourd'hui

~~mil huit cent quatre vingt~~

~~par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :~~

Nom et profession de l'époux :

1° *Le numéro 1 à la page 27*

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ *de* ~~domicilié à~~

Etat civil :

*est celui de la dernière inscription*

Lieu et date de la naissance :

~~née à~~ *faite dans l'année 1910.* ~~mil huit cent~~

Noms, profession et

~~fil de~~

domicile des parents :

~~et de~~

Nom et profession de l'épouse :

2° *Les deux doubles du*

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ *de* ~~domiciliée à~~

Etat civil :

*présent registre sont*

Lieu et date de la naissance :

~~née à~~ *conformes.* ~~mil huit cent~~

Noms, profession et

~~fil de~~

domicile des parents :

~~et de~~

Date des publications :

~~Les publications ont eu lieu à~~

*Ce que nous certifions.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

~~Pièces déposées :~~

~~Signatures des époux :~~

~~Signatures des témoins :~~

*Penthiéraz le 31 décembre 1910*

~~Communiqué :~~

L'officier de l'état civil :

*L. Mayor*

*Un double a été remis le 6 janvier 1911 à l'autorité cantonale en conformité de l'art. 2 de la loi*  
L'officier de l'état civil  
*L. Mayor*



N°

Aujourd'hui

mil huit cent quatre-vingt-

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1°

Lieu d'origine et de domicile :

de

domicilié à

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

né à

mil huit cent

Noms, profession et

fils de

domicile des parents :

et de

Nom et profession de l'épouse :

2°

Lieu d'origine et de domicile :

de

domiciliée à

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

née à

mil huit cent

Noms, profession et

fille de

domicile des parents :

et de

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Signatures des époux :

Signatures des témoins :

Communiqué :

L'officier de l'état civil :

*Le présent registre est définitivement clos en conformité de la circulaire du Département de Justice et Police en date du 11 novembre 1911, aujourd'hui 31 décembre 1913.*

*L'officier de l'état civil  
L. Mayor*



N°

Aujourd'hui

mil huit cent quatre-vingt-

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1°

Lieu d'origine et de domicile :

de

domicilié à

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

né à

mil huit cent

Noms, profession et

fils de

domicile des parents :

et de

Nom et profession de l'épouse :

2°

Lieu d'origine et de domicile :

de

domiciliée à

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

née à

mil huit cent

Noms, profession et

fille de

domicile des parents :

et de

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Signatures des époux :

Signatures des témoins :

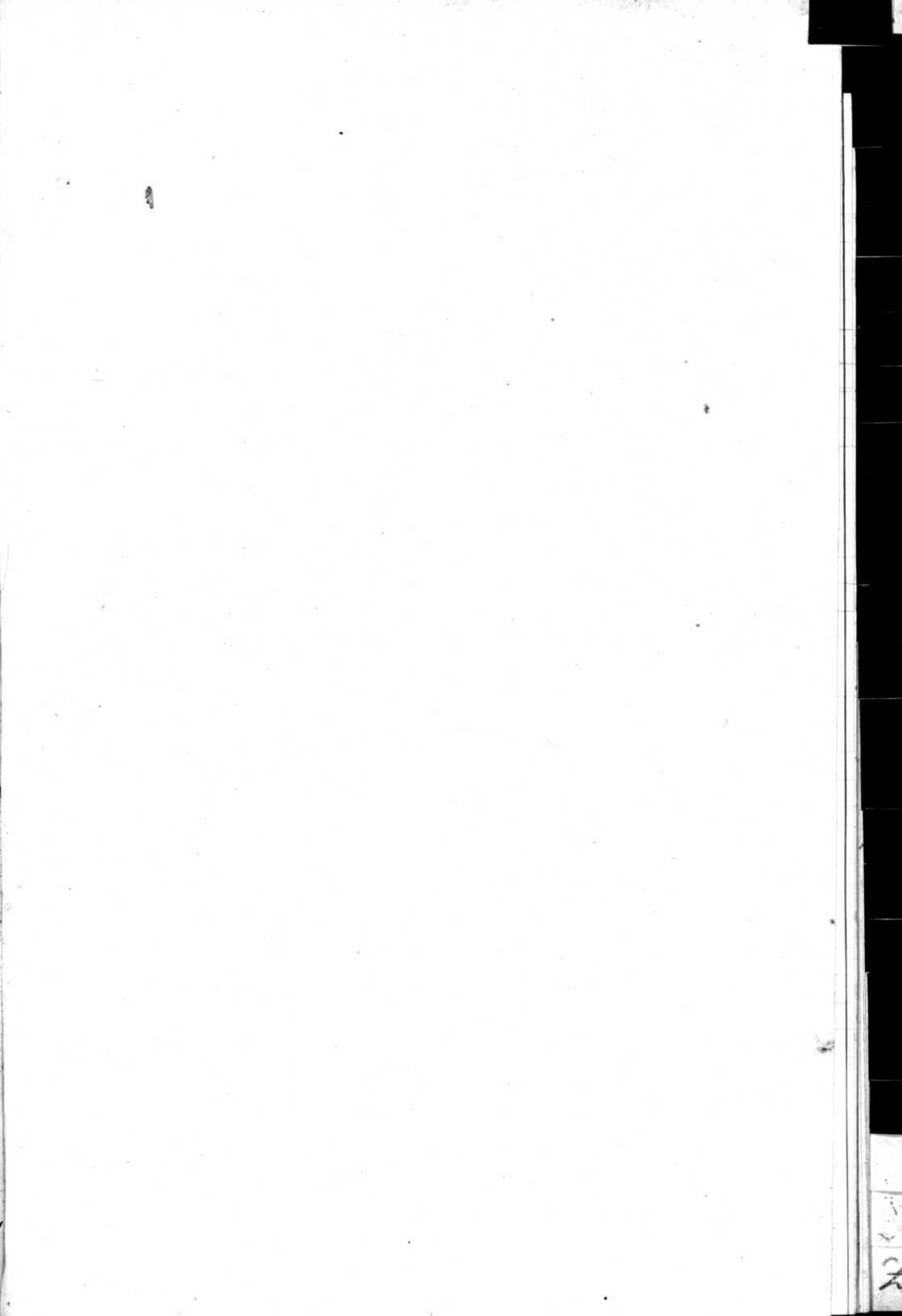
Communiqué :

L'officier de l'état civil :

*Le présent registre est définitivement clos en conformité de la circulaire du Département de Justice et Police en date du 11 novembre 1911, aujourd'hui 31 décembre 1913.*

*L'officier de l'état civil  
L. Mayor*

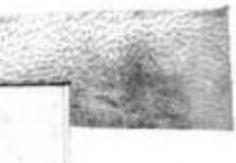






F

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Pages
Burdet	1889 François	Fontvieille	1
Bernay	1904 Lélie	S. Abbaye	12
Blanche	1906 Emma	Grandcour	17
Boray	1908 Paul	Démoret & Charnay	20
Burrot	1909 Alphonse Eugène	Froidaville	24
Boray	Berthe Léa	Démoret & Charnay	25
Betton	1910 François-Louis	Greyferron	27



Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Pages
	1904		
Chouvalley	Paul-Julien	Champagny	14
	1906		
Crechod	Alice	Sommastrie et Luchy	18
	1908		
Collet	Auguste	Scythérie et Luchy	19
Crechod	Auguste	Polis le Grand Sommastrie Montauban St.	21



Nom	Prénoms	Lieu d'origine	Page
Dufour	1902 Julia	Dommarthe et Oulans	7
Dupuis	1908 Adèle Leah	Penthiéry	19
Dupuis	Hermance	Penthiéry	20
Dupuis	1909 Héli	Penthiéry	25



Nom	Prénoms	Lieu d'origine	D'âge
Emery	1903 Elisa	Etagnières	9
Emery	1904 Aline	Etagnières	11
Emery	1905 Louis Samuel	Les Cullays	15
Emery	1906 Marc	Etagnières	18
Emery	1910 Jeda	Etagnières	27



Noms	Prénoms	Lieu d'Origine	Pages
Favre	1889 Lina	Vercelles <small>sur Chazomnay</small>	4
Favre	1906 Auguste	Senteheisey	17





12



<u>Noms</u>	<u>Prénoms</u>	<u>Lieu d'origine</u>	<u>Page</u>
	1891		
Haldimand	Marie Louise	Water Langman Berne	3

22









50  
23







<u>Noms</u>	<u>Prénoms</u>	<u>Lieu d'origine</u>	<u>Page</u>
Million	1891 Héli	Penthiéry	3
Mercier	1898 Emma	Penthiéry	5
Magnenas	1902 Emma Héline	Laubion	7
Million	1903 Lucien	Penthiéry	9
Million	Jules	Penthiéry	10
Neiraux	Emma	Penthiéry	10
Mercier	1904 Gustave Henri	Penthiéry	11
Million	Emile	Penthiéry	13
Million	Hélène	Penthiéry	14
Mercier	1905 Eugénie	Penthiéry	15
Motter	1908 Emma Sophie	Stmand. de la Cour	21
Mercier	1909 Auguste	Penthiéry	23
Mercier	Marie Lucide	Penthiéry	24



Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Pages
Novello	1904 Giulio	Vicenza Italie	12



Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header, which is mostly illegible due to fading and bleed-through.

A small handwritten mark or character, possibly a letter 'D', located in the middle-left section of the page.

A small handwritten mark or character, possibly the Roman numeral 'III', located in the lower-left section of the page.







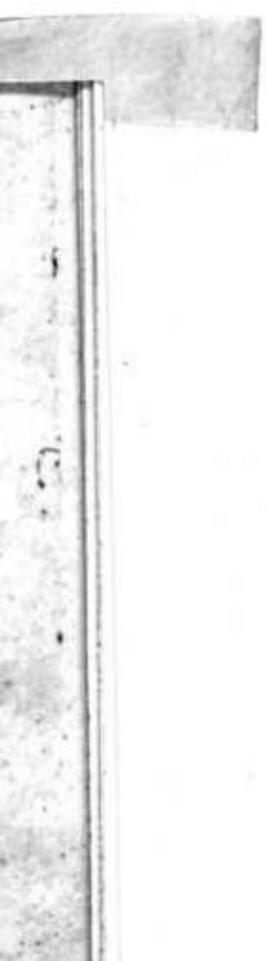




23



Nom	Prénoms 1898	Lieu d'origine	Pages
Riond	John 1909	Ogent	5
Roa	Félicie	Percy-le-forest	26



50  
23



Handwritten text and markings in the bottom right corner, including a large black redaction mark and some illegible characters.





10

2





10/23









